

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
127-58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 en faveur de l'association
Inter Parcours Handicap 13.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Association InterParcours Handicap 13 est présidée par Monsieur Bernard SUBE. Son siège se situe rue Henri et Antoine Maurras 13016 Marseille. InterParcours Handicap 13 regroupe les 6 associations Parcours représentant chacune les organismes du secteur du handicap sur une zone géographique donnée de notre territoire. Ce mouvement rassemble environ 150 associations ou autres organismes.

L'association InterParcours Handicap 13 sollicite de la collectivité départementale une subvention permettant de financer le fonctionnement de son action en faveur des personnes handicapées.

- couvrir les charges de fonctionnement de la cellule de coordination sur les bases du dispositif actuellement en place (salaires et autres dépenses) ;
- mettre en œuvre les axes prioritaires d'orientation prévus pour 2017 et poursuivre ceux engagés en 2016.
- poursuivre leur participation à l'élaboration du schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap.

L'équipe est composée de six personnes : une coordinatrice réseau, quatre animateurs de réseau, un chargé de mission « Handicontacts » et une secrétaire.

En 2016 l'association Inter Parcours a :

- Engagé l'action « Handicontact » destinée à améliorer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leurs familles, dans une logique de proximité territoriale.
- Contribué aux travaux du Conseil départemental sur le schéma personnes handicapées.
- Participé aux travaux de la MDPH sur la rénovation de son site internet.
- Co-organisé avec le Conseil départemental, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les partenaires locaux de plusieurs évènements.
- Assuré la correspondance du groupe de réflexion et réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap (GRATH).

-Amélioré sa base de données « contacts » et édité les plaquettes de présentation des parcours, d'Interparcours et de l'action Handicontact.

En 2018, l'association Inter Parcours prévoit de :

- Poursuivre le déploiement du dispositif « Handicontacts ».
- Mobiliser les acteurs locaux sur la réponse accompagnée pour tous (RAPT).
- Adapter l'action d'aide à la formulation du projet de vie MDPH en formant les bénévoles « pairs aidants ».
- Informer et communiquer sur les réseaux sociaux (site Web, page Facebook).
- Produire et diffuser des outils d'information, actualiser les outils existants et poursuivre le parcours de l'exposition itinérante présentant Parcours Handicap 13 Marseille Nord.
- Co-organiser ou participer aux initiatives locales et aux actions partenariales.
- Renforcer les collaborations existantes.

Pour l'exercice 2018, l'association prévoit un budget global de 532 601 € dont une subvention de fonctionnement 456 000 € demandée à la collectivité départementale, représentant 85,61%, du total de son budget. Le montant de la subvention demandée à la collectivité est identique à celui de l'exercice précédent. Concernant, le budget global de 532 601 € il intègre 59 000 € versés par l'agence régionale de santé (ARS). Le solde du budget est financé sur les fonds propres de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL